

## Histoire de la religion, du droit et des institutions médiévales

Jacques Chiffolleau

---



### Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/annuaire-ehess/21836>

ISSN : 2431-8698

### Éditeur

EHESS - École des hautes études en sciences sociales

### Édition imprimée

Date de publication : 1 janvier 2013

Pagination : 299-301

ISSN : 0398-2025

### Référence électronique

Jacques Chiffolleau, « Histoire de la religion, du droit et des institutions médiévales », *Annuaire de l'EHESS* [En ligne], | 2013, mis en ligne le 16 juillet 2015, consulté le 20 mai 2021. URL : <http://journals.openedition.org/annuaire-ehess/21836>

---

Ce document a été généré automatiquement le 20 mai 2021.

EHESS

---

# Histoire de la religion, du droit et des institutions médiévales

Jacques Chiffolleau

---

Jacques Chiffolleau, *directeur d'études*

## L'empire et la frontière. Recherches sur la construction spatiale de la souveraineté française dans les derniers siècles du Moyen Âge

- 1 POUR interroger d'une manière critique les travaux récents sur la « territorialisation » du pouvoir – et dans le cadre d'une recherche collective sur le « rattachement » de Lyon au Royaume de France – nous avons choisi cette année d'analyser à nouveaux frais les modalités de l'implantation capétienne sur la rive gauche du Rhône entre le milieu du XII<sup>e</sup> siècle et le milieu du XIV<sup>e</sup> siècle. Non pour contribuer à une traditionnelle histoire de l'« expansionnisme » capétien mais pour tenter d'y voir un peu mieux les transformations des relations de pouvoir au moment où commence à se construire quelque chose comme une souveraineté royale. Dans un premier temps, une lecture attentive des actes de la pratique (notamment des diplômes impériaux, mais aussi des enquêtes royales, des actes de parages ou de ceux instituant une « garde spéciale » sur certains territoires) nous a permis de commencer à mieux saisir les arguments idéologiques et surtout les constructions juridiques mobilisés par la monarchie française, notamment sous Philippe le Bel, sans négliger le rôle des pressions militaires, l'arbitraire des officiers et l'impact des croisades. Cela nous a conduits alors inévitablement à nous pencher non seulement sur la consistance de ce vieux « Royaume d'Arles et de Vienne », de l'autre côté du Rhône et appartenant à l'Empire, décrit toujours comme un peu fantomatique par l'historiographie traditionnelle, mais aussi sur le rôle de la papauté dans une région qui constitue pour elle, avant même qu'elle ne s'installe à Avignon, un véritable « laboratoire de la théocratie ». Dans un second temps, c'est cette tradition historiographique elle-même, dont on a pu mesurer

le poids jusqu'aux travaux les plus récents et qui justifie toujours d'une manière quelque peu providentialiste ces « rattachements », ces « réunions », ces « transports » au Royaume de France, qui nous a retenus. Nous nous sommes alors livrés à une lecture croisée des historiographes français des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, qu'ils soient parisiens ou provinciaux, pour mieux comprendre les arguments avancés, les réécritures (notamment celle de l'histoire des partages carolingiens), les oublis calculés, la formation des lieux communs qui participent à la création de ce « roman national » sur la construction territoriale du royaume de France et qui ont été si puissamment réactivés par l'historiographie de la fin du XIX<sup>e</sup> et du début du XX<sup>e</sup> siècle. Ce « roman », toujours vivant, rencontre aussi, comme on l'a vu pour finir, les mythes propres à l'histoire du droit français qui ont pendant trop longtemps empêché de mesurer la part essentielle du droit savant et des modèles romano-canoniques dans les constructions institutionnelles de la monarchie capétienne. Au contraire, l'analyse de l'action quasi quotidienne des officiers royaux dans la vallée du Rhône – surtout lorsqu'il s'agit du *dominium* propriétaire et du *dominium* souverain – a commencé à nous apprendre qu'il avait sans doute fallu ces heurts sur le terrain avec les dominations universalistes (le pape, l'empereur), pour que le roi, comme l'a déjà montré Julien Théry, commence à se « pontificaliser » et qu'il devienne en même temps « empereur en son royaume ».

- 2 Comme chaque année, des séances à visée plus nettement comparatistes ont été organisées, notamment avec Massimo Vallerani, professeur à l'Université de Turin et directeur d'études invité, sur la structure documentaire et les modes de gestion des communes italiennes du *Duecento*.

## Hérésie, tyran et tyrannicide au XV<sup>e</sup> siècle

- 3 DANS la continuité de nos travaux sur les liens entre les grands procès politiques de la fin du Moyen Âge et la construction de la souveraineté à la même époque, on a rouvert cette année deux dossiers bien connus, voire archiconnus, assez différents l'un de l'autre, mais qui méritaient et méritent encore de nouvelles lectures. Dans les deux cas, nous avons mis davantage l'accent, comme toujours, sur l'analyse des procédures et des qualifications plutôt que sur celle des filiations de doctrines ou si l'on veut sur l'histoire des idées, laquelle, bien sûr, n'a pas été négligée pour autant. Il s'agissait d'une part de la question classique du souverain et/ou du tyran médiéval (ainsi que celle de la licéité du tyrannicide) et d'autre part de la question, encore un peu obscure, de la nature exacte des crimes imputés à Jeanne d'Arc (par conséquent du caractère politique ou religieux de son procès).
- 4 Dans la perspective d'une relecture à venir des sources très nombreuses concernant la justification du meurtre de Louis d'Orléans par le duc de Bourgogne en 1407, nous avons consacré d'abord une série de séminaires à l'histoire de la tyrannie médiévale. Sans négliger l'énorme littérature consacrée aux développements proprement doctrinaux, qui sont accrochés aux traditions antiques et aux traductions d'Aristote, on a cherché d'abord à suivre, en les contextualisant au mieux, les accusations de tyrannie dans les sources narratives, polémiques et judiciaires, du haut Moyen Âge au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle. Deux œuvres, remises dans leurs contextes, ont fait ensuite l'objet d'analyses plus serrées. D'une part le *Polycraticus* de Jean de Salisbury, dont nous nous avons mieux compris, grâce à Frédérique Lachaud, professeur à l'Université de Metz et spécialiste de l'histoire de l'Angleterre médiévale, les sources et les enjeux politiques.

D'autre part le *De Tyranno* de Bartole, dont nous avons repris la traduction et le commentaire à partir du travail très solide d'Annick Boulogne-Fondeviolle. Ces approches constituaient une sorte d'introduction au séminaire de l'année 2012-2013 qui sera consacré à « l'affaire Jean Petit » et à la défense du tyrannicide au XV<sup>e</sup> siècle. Dans une seconde partie de l'année, on a entièrement repris la lecture technique du procès de Jeanne d'Arc. Malgré une bibliographie en expansion continue, il est apparu que la temporalité, les usages de l'exception mais surtout la nature des qualifications des crimes de Jeanne méritaient de nouvelles analyses. Ces qualifications, proliférantes mais dont l'hérésie constitue en quelque sorte le facteur commun, expliquent à l'évidence la procédure à laquelle on la soumet mais elles permettent surtout de faire de sa désobéissance supposée à la fois un crime énorme, ouvert, sans limite, et une véritable hérésie d'État, ce qui est aussi l'une des meilleures façons de faire exister les pouvoirs souverains qu'elle combat (le roi d'Angleterre, l'Église militante de Cauchon) et qui constitue l'enjeu essentiel de son procès.

## Publications

- « Quantifier l'inquantifiable. Temps purgatoire et désenchantement du monde (vers 1270-vers 1520) », dans *Le Purgatoire. Fortune historique et historiographique d'un dogme*, sous la dir. de Guillaume Cuchet, Paris, Éditions de l'EHESS, 2012, p. 37-71.
- « L'hérésie de Jeanne. Note sur les qualifications dans le procès de Rouen », dans *Jeanne d'Arc. Histoire et mythes*, actes du colloque d'Orléans, 9-10 mai 2011, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2012, p. 1-34.

---

## INDEX

**Thèmes** : Anthropologie historique